

Date de la convocation : 24/06/2025	Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de votants : 13 Nombre de procuration : 1
L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	Présents : M. MORIN Christophe, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BONNEAU Marie-France, Mme BARBIER Martine, M. BONNET Hervé, M. BOURREAU Christian, M. CLOCHARD Jean-Luc, Mme DEHAY Marylène, Mme GUIGNARD Marie-France, Mme JASMIN Emmanuelle, M. LAURENTIN David, M. POYAUX Jean-Michel, M. RIVIERE Nicolas
Secrétaire de séance : M. LAURENTIN David	Absent(s) : Mme TISSERAND Sonia donne pouvoir à Mme BONNEAU Marie-France

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2025
- Décisions et commande publique
- Tarifs travaux divers de voirie
- Restauration scolaire au 1^{er} septembre 2025 : choix du prestataire, création de poste
- Informations diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025 (D41.2025)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2025.

DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil est invité à prendre connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution dont la commande publique.

TARIFS TRAVAUX DIVERS VOIRIE (D42.2025)

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de pose des bordures de trottoirs devant les entrées individuelles ainsi que le busage des fossés pour les particuliers qui en feraient la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

- Bordures de trottoirs
 - Pose et fourniture 64 € le ml
 - Décapage et reprise d'enrobé sur trottoir 40 € le m²
 - Pour un premier accès de 6 m comprenant fourniture, pose et enrobé 35 € le ml

- Busage fossés
 - Pose de buses PVC :
 - ✓ 15 € le mètre - les 6 premiers mètres seront gratuits pour un premier accès
 - Pose de buses ciment :
 - ✓ 15 € le mètre pour les 6 premiers mètres + 30 € les mètres suivants

Les buses et le ciment seront à la charge des demandeurs.

RESTAURATION SCOLAIRE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2025 : CHOIX DU PRESTATAIRE (D43.2025)

Monsieur le Maire expose que la commission restauration scolaire du 29 avril a acté la fourniture de repas par un prestataire pour la prochaine rentrée scolaire.

Un marché public de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration collective de l'Ecole Jules Verne a été lancé pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026.

Après examen et à l'unanimité des présents, l'offre commerciale présentée par la société de restauration collective RESTORIA à Angers est retenue conformément aux éléments financiers suivants :

<i>Sélection 2 ★</i>	Maternelle		Elementaire		Adulte	
	€ H.T.	€ T.T.C.	€ H.T.	€ T.T.C.	€ H.T.	€ T.T.C.
Entrée ou Potage	0,275 €	0,290 €	0,311 €	0,328 €	0,358 €	0,378 €
Plat protidique	1,802 €	1,901 €	1,902 €	2,007 €	2,187 €	2,307 €
Accompagnement	0,379 €	0,400 €	0,415 €	0,438 €	0,477 €	0,503 €
Fromage ou laitage	0,415 €	0,438 €	0,415 €	0,438 €	0,477 €	0,503 €
Dessert	0,415 €	0,438 €	0,415 €	0,438 €	0,477 €	0,503 €
Coût total indicatif, 5 éléments	3,286 €	3,467 €	3,458 €	3,649 €	3,976 €	4,194 €
Pain	0,190 €	0,200 €	0,190 €	0,200 €	0,190 €	0,200 €
Pique-nique salade	3,458 €	3,649 €	3,458 €	3,649 €	3,976 €	4,194 €
Kit Pique-nique	3,458 €	3,649 €	3,458 €	3,649 €	3,976 €	4,194 €

L'option concernant la valorisation des biodéchets n'est pas validée.

Quant à l'offre de formation proposée concernant les bonnes pratiques d'hygiène et de travail en cuisine satellite, celle-ci est approuvée à l'unanimité pour un montant de 1 014 euros TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à notifier les décisions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL AU 01/09/2025 (D44.2025)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu les besoins du service restauration scolaire et compte tenu du départ à la retraite d'un adjoint technique,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20,11 heures hebdomadaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet constituant un cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux de catégorie C et relevant de l'indice de rémunération du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de 20,11 heures.

Cet emploi sera à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2025.

Une déclaration de création d'emploi sera transmise au Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour accomplir les mesures de publicité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque que suite à la décision de ne pas adhérer à la convention service commun informatique de la CCPG, le service informatique a bien confirmé que le logiciel CVQ ne serait plus mis à disposition à la prochaine rentrée. Toutefois, le service examine avec la société Horanet la possibilité de détacher une partie du contrat de maintenance afin de l'attribuer à la Commune. En fonction de la réponse, il pourrait être mis en place une facturation avec prélèvement automatique à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

A Viennay, le 7 juillet 2025

Le secrétaire de séance,

David LAURENTIN

Le Maire,

Christophe MORIN